



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 6741

Texte de la question

M Daniel Goulet demande à M le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et des victimes de guerre de bien vouloir lui préciser si le projet de loi préparé par son prédécesseur sur le statut particulier des anciens prisonniers des camps du Viet-minh sera prochainement soumis au Parlement. En effet, les anciens combattants d'Indochine attendent depuis plus de trente-quatre ans que, par la reconnaissance d'un statut qui leur soit propre, la France répare l'injustice dont ils sont victimes.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme il l'a déclaré devant le Parlement à l'occasion de la discussion de son budget pour 1989, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et des victimes de guerre se préoccupe tout particulièrement de la situation des anciens prisonniers détenus dans les camps du Viet-Minh. C'est ainsi qu'un projet de loi a été mis au point et fait actuellement l'objet d'une étude interministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Goulet Daniel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6741

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3577